

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉ. I. DÉSOK DU RUANDA.

Kigali, le 16 juin 1957.-

S U B J E C T :

Compte rendu réunion
du cadre.-

N° 3354/Just.



Copie pour information à Monsieur le
Substitut du Procureur du Roi à Kigali, en
le priant d'agréer l'assurance de sa
considération très distinguée.-

Pour le Résident du Ruanda, empêché,
Le Résident-adjoint, a.i. ANTONISSEN,-
sé./ ANTONISSEN.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
RUHENERI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant au point 4^e (p. 2) du compte
rendu de la réunion du cadre, j'ai l'honneur de porter
à votre connaissance que le Parquet vient de marquer son
accord : 1^e/ à ce que les R.I. ne soient renvoyées au
Parquet qu'au moment de l'exécution complète des devoirs
prescrits.

2^e/ les R.I. mentionnaient les initiales de
l'E.P.J.-

3^e/ que dorénavant les rappels donneront toutes
références nécessaires.-

Pour le Résident du Ruanda, empêché,
Le Résident-adjoint, a.i., ANTONISSEN,